



Délibération n° 97 / 2014

**Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq septembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents :

Mme Marina BAILO, M. Julien BIEGEL, Mme Anne-Marie CALMES, Mme Sylvie CINCON, M. Daniel DELAUZE, Mme Danièle DUBOUCHER, M. Yvan EURY, M. Denis GALINIER, M. Michael GIL, Melle Clara GIMENEZ, M. Fabien LE PRUNENEC, Mme Monique MARCILLAC, M. Joseph MARCO, Mme Karine QUEVEDO, M. Thierry QUILES, Mme Fabienne THALAMAS, Mme Katia TROCHAIN, M. Pierre VIALLET, Mme Michèle WASSELIN, Mme Jeanne ZONCA.

Absents excusés : M. Cyrille AMIRAULT (pouvoir à Mme Katia TROCHAIN), Mme Isabelle BARDIN (pouvoir à Mme Sylvie CINCON), M. René Louis FAGES (pouvoir à Mme Jeanne ZONCA), Mme Véronique GIMENEZ (pouvoir à Mme Anne-Marie CALMES), Mme Danièle LACUBE (pouvoir à M. Joseph MARCO), M. Patrick MATTERA (pouvoir à Mme Danièle DUBOUCHER), M. Gaspard MESSINA (pouvoir à Mme Michelle WASSELIN), M Rémi SIE (pouvoir à Mme Monique MARCILLAC)

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Personnel communal – Contrat d'assurance de risques statutaires – Autorisation de signature.

Madame Michelle CASSAR, Maire de Pignan, expose au Conseil municipal :

La commune a, par la délibération du 11 avril 2014, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault (CDG 34) de procéder pour son compte à un marché public pour la mise en place d'un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986.

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 97/2014

Objet : Personnel communal – Contrat d'assurance de risques statutaires – Autorisation de signature.

Le CDG 34 ayant communiqué à la Commune de Pignan les résultats la concernant, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- accepte la proposition suivante :

- Assureur : CNP
- Gestionnaire : SOFCAP
- Durée du contrat : quatre ans (date d'effet au 01/01/2015).
- Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de six mois.
- Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) affiliés à la C.N.R.A.C.L.

Désignation des risques	Franchise sur traitement journalier	Taux
Décès	/	0.25%
Maladie ordinaire	Franchise 30 jours consécutifs	1.15%
Longue maladie, maladie longue durée	Sans franchise	3.50%
Temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office pour maladie, infirmité, allocation d'invalidité temporaire	Inclus dans les taux	
Accident de travail et maladies professionnelles	Sans franchise	1.08%

- autorise Mme le Maire à signer les conventions en résultant.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 29 (dont 8 pouvoirs)
Votes : 29
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,


Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ; que la convocation du conseil avait été faite le 16 septembre 2014

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN